Vie du Syndicat | Europe - Relations Internationales



30 ans d'actions de CLAIR Paris :

PARTAGER des valeurs et AGIR pour les collectivités territoriales

e Centre japonais des collectivités locales (CLAIR* Paris) célèbre cette année ses 30 ans d'existence. Tout d'abord, je tiens à cette occasion à exprimer au SNDGCT ma sincère reconnaissance pour son fidèle soutien et l'amitié qu'il nous témoigne depuis 30 ans. Je forme des vœux pour la continuité de ces relations privilégiées.

Depuis sa création en 1990, notre Centre, bureau de qui coreprésentation des collectivités locales japonaises en France, et en poursuit ses missions de promotion de la coopération de co décentralisée entre le Japon et la France.

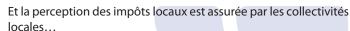
Les efforts sont également déployés pour un meilleur échange d'informations sur l'administration territoriale. Pour accomplir ses missions, CLAIR Paris coopère avec les ministères de nos deux pays et les organisations concernées par l'administration locale tel que le SNDGCT. Notre Centre est par ailleurs observateur au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe depuis 1995. La France et le Japon partagent les mêmes valeurs comme la démocratie, et connaissent tous les deux le processus de décentralisation depuis les années 80.

En revanche, l'organisation territoriale du Japon est différente de celle de la France. Pour ne citer que quelques exemples, le Japon qui compte 130 millions d'habitants est divisé en 47 départements et environ 1 700 communes. Les exécutifs de ces deux niveaux de collectivités sont élus au suffrage direct indépendamment de

l'élection des membres de l'assemblée délibérante. Le Japon a privilégié la fusion de communes au lieu de la coopération intercommunale.

Les départements ont la charge de la police et des lycées, tandis que le service de lutte contre l'incendie, les écoles élémentaires et les collèges relèvent de la compétence communale.

TERRITORIALE
DU JAPON EST
DIFFÉRENTE DE
CELLE DE LA
FRANCE



En dépit de ces différences, les collectivités locales de nos deux pays ont des enjeux communs, notamment l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens. L'importance de cet enjeu est d'autant plus ressentie que la crise sanitaire actuelle est révélatrice d'inégalités sociales et territoriales.

CLAIR Paris facilite les contacts entre les collectivités qui souhaitent mutualiser les bonnes pratiques sur les enjeux territoriaux.

Au cours des 30 dernières années, le nombre de jumelages entre la France et le Japon a doublé pour atteindre 54 accords. À ces partenariats s'ajoutent plus d'une vingtaine d'accords de coopération sectorielle.

Un autre volet des actions de CLAIR Paris est l'organisation du programme d'étude de l'administration locale japonaise en collaboration avec le SNDGCT.

Le programme est élaboré chaque année de concert avec une collectivité d'accueil pour permettre aux participants d'effectuer des visites techniques et d'échanger avec des agents territoriaux japonais sur la gestion locale.

Depuis sa mise en place en 1997, 123 cadres territoriaux ont participé au programme.

Par ailleurs, l'accord de partenariat signé entre le SNDGCT et notre Centre en 2015 a permis la mise en place d'un programme d'accueil d'un cadre territorial japonais appelé « Mini-séjour », qui favorise l'échange de cadres territoriaux dans les deux sens. Initié en 2016, le SNDGCT a organisé en 2019 un nouveau Miniséjour en Bretagne au cours duquel a été abordé comme thème le tourisme et le développement local.





Cette deuxième édition a offert au participant l'occasion de s'entretenir avec des acteurs du tourisme de la Région sur ce thème d'intérêt commun pour les collectivités de nos deux pays.

FRANCE **J**APON 54 **JUMELAGES** EN 30 ANS J'espère que ces deux programmes sont l'occasion pour leurs participants de découvrir un autre système d'administration locale, et de porter un autre regard sur l'organisation de leur pays à leur retour de l'étranger.

À l'occasion des 30 ans de CLAIR Paris, une table ronde sur la comparaison des systèmes d'administration locale de nos deux pays sera organisée lors du prochain congrès du SNDGCT. Elle accueillera comme

intervenants des anciens participants au Programme d'étude, qui témoigneront chacun leur expérience au Japon.

Accompagner les collectivités locales de nos deux pays pour qu'elles puissent découvrir réciproquement leurs diversités et attraits, puis partager les valeurs et intérêts communs à travers la coopération décentralisée, tout en relevant le défi du développement durable. C'est avec cet objectif que CLAIR Paris poursuivra ses actions pour les dix prochaines années à venir.

* L'acronyme de l'anglais « Council of Local Authorities for International Relations ».



Centre japonais des collectivités locales CLAIR Paris